



LE TRAIL DU VOUAN - 1 ère édition

Règlement & Déroulement de la Course - DIMANCHE 23 avril 2023

1. ORGANISATION :

Elle est conforme aux règlements de la CDCHS <http://comite74.athle.com/> et de la FFA. L'Association d'Athlétisme Multi-Sports (AMS) et VA Sport Performance organisent, après autorisation de Monsieur le Maire, un Trail sur la commune de Viuz en Sallaz .

LE TRAIL DU VOUAN est classé « trail court » :

Départ : Stade de Viuz en Sallaz

Arrivée : Stade de Viuz en Sallaz

Le Trail du Vouan comporte cinq parcours :

- Parcours « BABY (2017 et après) » : 400 m
- Parcours « ENFANTS (2012 à 2016) » : 1,5 km
- Parcours « ADO et DUO FAMILLE » : 3 km
- Parcours « MARCHÉ – MARCHÉ NORDIQUE » 6 KM
- Parcours « ADULTE » : Trail de 15.370 km pour 544m de D+.

2. HORAIRES DE DÉPART :

– vers 9h15 à la ligne de départ au stade.

Les courses sont ouvertes à tous, hommes et femmes, classes Junior à Master licenciés ou non (avec certificat médical).

3. CHRONOMÉTRAGE

Par puces jetables, assuré par la société OPEN CHRONO(chronosphère), chronométré par la Fédération Française d'Athlétisme.

4. DROIT A L'IMAGE

En s'inscrivant à l'une des épreuves de la course, chaque participant autorise expressément les organisateurs, ainsi que leurs ayants droit, tels que partenaires et médias, à exploiter directement ou sous forme dérivée les images fixes ou audiovisuelles prises à cette occasion sur lesquelles il peut apparaître, et ce sur tous supports, y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par les lois, règlements, usages et conventions internationales actuels et futurs, en renonçant implicitement à toute demande de rémunération ou dédommagement.

5. TRANSPORT

Des parkings publics gratuits sont à disposition des concurrents autour du stade et de la salle des fêtes.
INSCRIPTION ET REMISE DES DOSSARDS

La participation aux épreuves est subordonnée à :

a) la présentation d'une licence sportive délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

Pour les licenciés à des fédérations autres que celles indiquées ci-dessus ou pour les non licenciés auxquels cette compétition est ouverte,

b) la présentation d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, de moins d'un an à la date de la course **est obligatoire.**

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, **de moins d'un an à la date de la course** même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté et signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Cette clause de conformité est une condition sine qua none de la validation définitive de l'inscription du concurrent ou de la concurrente sur le site OPEN CHRONO.

6. INSCRIPTION ET REMISE DES DOSSARDS – GESTION DES SACS:

Pour toutes les courses du Trail du Vouan, la remise des dossards aura lieu :

- **soit la veille de la course** : le samedi 22 Avril de **10h00 à 12heures**,
au Stade de Football - 379 Route de Boisinges, 74250 Viuz-en-Sallaz,
- **soit le jour de la course** : le dimanche 23 Avril de **8h00 à 9h00**,
au niveau du départ Stade de Football,

Pour les coureurs habitants proches de Viuz en Sallaz, l'organisation leur conseille fortement de retirer leurs dossards la veille, afin de ne pas être en situation de stress et de pouvoir préparer sereinement leur course et leur équipement.

Les dossards ne pourront être retirés que sur présentation d'une pièce d'identité accompagnée soit d'une licence, soit du certificat médical correspondant que l'organisation conservera. *Aucune photocopie ne pourra être faite sur place. Merci de venir avec une copie valide de votre certificat.* Un coureur peut retirer des dossards pour d'autres personnes du moment qu'il dispose d'une copie de la pièce d'identité et de la licence/ou certificat médical des personnes en question.

Chaque concurrent participe à la compétition sous sa propre et exclusive responsabilité ; le numéro de dossard, placé devant soi lors de la course, doit être entièrement lisible, sous peine de disqualification.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Tout inscrit rétrocédant son dossard à une tierce personne demeure seul responsable en cas de dommages subis ou provoqués par cette dernière durant la course, l'organisation se dégageant de toute responsabilité en pareille situation. Il appartient à chaque participant de veiller à la préservation de ses effets personnels, l'organisation déclinant toute responsabilité en cas de perte, vol ou dommages subis par ces derniers.

7. TARIFS DES INSCRIPTIONS

Les engagements et paiements se font **exclusivement** par internet avant le Jeudi (20) Avril à Minuit.

Parcours « BABY » : GRATUIT

Parcours « ENFANTS » : GRATUIT

Parcours « ADO et DUO FAMILLE » : 10€

Parcours « MARCHÉ – MARCHÉ NORDIQUE » : 10€

Parcours « ADULTE » : 22€

Vos responsabilités

Veillez joindre obligatoirement (loi du 25/03/99)

– pour les non licenciés : la copie certifiée conforme du certificat médical de non-contre-indication à la course à pied en compétition, datant de moins d'un an

– pour les licenciés : la photocopie de la licence 2023.

L'organisateur informe que les concurrents ont intérêt à souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L.321-4 du Code du Sport)

Attention : toute inscription sans paiement, sans certificat, ou avec licence incomplète ne sera pas prise en considération.

En cas de force majeure ou autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve, sans que les concurrents puissent prétendre à un remboursement. Le seul cas recevable est celui lié à la présentation d'un certificat médical antérieur de plus de dix jours au jour de la course.

LE PRIX DE VOTRE INSCRIPTION COMPREND :

- Le droit de courir en sécurité,
- Le chronométrage par puces électroniques et l'affichage instantané des résultats à l'arrivée,
- Les ravitaillements,
- La fourniture des éventuelles récompenses, et une collation à l'arrivée pour tous les participants.

8. PARCOURS – BALISAGE – ABANDON - RAVITAILLEMENT -- MATERIEL ET ATTITUDE RESPONSABLE.

La course emprunte de petits sentiers de montagne, traversant tantôt des prés verdoyants tantôt des forêts et clairières ombragées.

Vous jouirez d'une superbe vue sur le bassin du Genevois, admirerez les monts du Jura et du côté Est une vue grandiose sur la chaîne du Mont blanc à hauteur du et de la partie sommitale du parcours.

Le parcours est vallonné, fait sur la première partie de montées constantes pour un total de dénivelé positif d'environ 1030 mètres (pour le parcours le plus long). Il emprunte très majoritairement des sentiers larges de moyenne montagne, et des sentiers étroits avec quelques zones à dominante rocheuse à très forte déclivité. Soyez attentifs où vous mettez les pieds.

Chaque kilomètre est repéré par des panneaux très visibles ou bandes de couleur.

Des ravitaillements variés, en eau et aliments solides, tous les 5 et 9 km environ.

Le Vouan reste une montagne. Le parcours traverse des sentiers comportant des risques de chutes. Soyez prudents, restez concentrés et restez bienveillants vis-à-vis des autres concurrents. Prenez le temps de voir ce qui se passe autour de vous. Respectez les consignes des signaleurs.

Le parcours empruntant des zones de pâturage, il se peut que des troupeaux soient à proximité immédiate du parcours. Soyez vigilants.

Le matériel recommandé est le suivant : (poche à eau ou bidon), réserve alimentaire, couverture de survie, sifflet, téléphone portable chargé, et tenue adaptée aux conditions climatiques et au type de sentiers montagneux traversés. **Les bâtons sont interdits.**

Des barrières horaires ne seront pas mises en place

En cas d'abandon, et après avoir rendu son dossard, soit le coureur rentre par ses propres moyens, et l'organisation se dégage de toute responsabilité pour son retour. Si le coureur n'est pas en mesure de rentrer par ses propres moyens, l'organisation prend en charge son retour sur l'aire d'arrivée.

L'organisation est particulièrement vigilante à la qualité des ravitaillements (bio et local), ainsi que sur le fait de limiter son impact sur l'environnement, des poubelles AVEC TRI sont à votre disposition sur les points de départ, points de ravito, et d'arrivée.

Ne jetez rien en dehors de ces points de collectes. Tout concurrent pris à jeter ou à laisser des déchets sur le parcours s'expose à une élimination immédiate de l'épreuve.

Amis participants : le milieu naturel que vous traversez est fragile et sensible, respectez la faune et la flore, respectez le balisage et les bénévoles, sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu. L'organisateur n'est nullement responsable des habits et objets personnels des concurrents laissés sur les stands ou égarés lors de la course.

Amis accompagnateurs : respecter les zones autorisées au public, respectez les bénévoles et regroupez-vous pour former des voitures complètes.

9. SÉCURITÉ

Elle est assurée par du personnel médical et de secouriste présents sur le parcours.

Les secouristes assureront les secours en cas de besoin, et en relais avec le SMUR, et les autres services de santé. Régulé par le Centre 15 assurant le choix des vecteurs d'intervention et d'évacuation nécessaires. L'organisation a souscrit un contrat d'assurance Responsabilité Civile conformément à la législation en vigueur et en a justifié la validité aux services préfectoraux par la remise d'une attestation au moment de la demande de l'autorisation administrative.

Le médecin en charge est : le Docteur ...

Les secouristes en charge sont : ANNECY SAUVETAGE SECOURISME

L'organisation recommande fortement à tous les coureurs qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une police Individuelle Accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

10. SANITAIRES

Des sanitaires seront à disposition en nombre mesuré, au point de départ, d'arrivée.

11. RÉCOMPENSES

Les remises de prix, aux coureurs présents, auront lieu au stade. Lots et récompenses aux meilleurs selon la description ci-dessous.

Catégories récompensées (sans cumul) :

- les trois premiers Hommes
- les trois premières Femmes
- Les enfants
- tirage au sort des dossards sera effectué à la fin des épreuves donnant droit à un lot.

12. ENGAGEMENT

Chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement (figurant sur Internet ou disponible sur simple demande) et en accepte toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Informations complémentaires auprès de la Fédération Française d'Athlétisme : www.athle.com

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, tout inscrit peut exercer auprès de l'organisation son droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant.

13. EPREUVE DONT LES BENEFICES SERONT REVERSEES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LOCALE : PANACH